



## Salaire incomplet, versé avec un délai, voire pas du tout... Pour les enseignants, la galère des retards de paiement

Chaque année, des milliers d'enseignants sont confrontés à des retards de salaire, particulièrement après la rentrée scolaire. Une cause de précarité financière pour les professeurs concernés. Parmi eux, des jeunes titulaires, des contractuels, des stagiaires ou encore des enseignants mutés. AUREL

Trois cent trente euros. C'est ce qu'Emma (tous les enseignants interrogés ont souhaité rester anonymes), enseignante contractuelle dans le sud de la France, a touché depuis qu'elle a signé son contrat avec l'éducation nationale, le 12 septembre. Un maigre « acompte » le premier mois, rien fin octobre, et rien fin novembre. Le rectorat de Toulouse lui a annoncé le versement, début décembre, d'une « avance » de 1 700 euros pour la période de septembre à novembre, avant que sa situation soit régularisée. « J'ai un loyer à payer, le carburant pour me rendre dans mon établissement à une heure de route de chez moi... Je ne sais pas comment je ferais pour travailler si je n'avais pas d'argent de côté », se désole-t-elle.

Les cas comme le sien sont la manifestation la plus extrême d'une problématique plus large et bien connue des enseignants : les retards de paiement, particulièrement fréquents en début d'année scolaire. « Le versement des premières rémunérations occasionne des problèmes récurrents », constate Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-UNSA.

Les messages qui remplissent les boîtes électroniques des syndicats les lendemains de paie donnent un aperçu des difficultés auxquelles sont confrontés certains enseignants dont la situation change au 1<sup>er</sup> septembre. On y trouve de jeunes titulaires qui s'étonnent de ne toucher encore qu'un salaire de stagiaire ; des professeurs contractuels ou stagiaires qui ne comprennent pas pourquoi rien ne leur a été versé ; ou encore des enseignants mutés dont la paie n'a pas suivi.

Ces situations sont loin de se cantonner à l'Ile-de-France, mais c'est cependant là qu'elles sont les plus criantes en raison des effectifs des académies franciliennes et de leurs cohortes de contractuels et de néotitulaires, les plus importantes du pays. Le rectorat de Créteil gère, par exemple, à lui seul 80 000 personnels et doit, à chaque rentrée, mettre en place 8 000 nouvelles paies.

### Des comptes dans le rouge

Ces délais riment vite avec précarité pour les personnels concernés. Elie, muté de l'académie de Grenoble vers celle de Créteil à la rentrée, pensait percevoir les 1 900 euros net correspondant à son nouveau statut de titulaire. Il n'a été payé que 1 400 euros en septembre, puis 1 500 euros en octobre, car son changement de grade n'a pas été pris en compte, pas plus que celui des milliers d'autres néotitulaires de l'académie. « Les délais sont variables selon les académies », précise Aurélien Billod, de la section académique de Créteil du SNES-FSU. En 2021, chez nous, il a fallu attendre le mois de mars. »

Cette année, le rectorat a prévenu que la régularisation n'interviendrait pas avant le mois de janvier. En attendant, les comptes d'Elie sont dans le rouge dès le début du mois. « J'ai dû financer un déménagement, le logement me coûte deux fois plus cher qu'à Grenoble, j'ai un prêt étudiant à rembourser, il faut payer la vie quotidienne en Ile-de-France, et les billets de train pour rentrer chez moi ne sont pas remboursés... », explique l'enseignant.

Dans la même situation, Charline, professeure de SVT, n'a, elle, touché que 1 350 euros pour le mois d'octobre. « Le rectorat m'a dit qu'il s'agissait d'un acompte parce que les informations que je leur avais transmises ne permettaient pas de générer ma paie dans ma nouvelle académie, et que ce serait régularisé fin novembre », précise la jeune femme, obligée de compter pour tout, des courses aux loisirs. « Heureusement qu'on a les élèves pour nous aider à rester motivés », dit, dans un grincement, celle dont la situation vient tout juste d'être régularisée.

Le ministère de l'éducation nationale ne communique pas de chiffres qui permettraient de savoir combien de personnes sont affectées chaque année, mais le phénomène est loin d'être anecdotique. La Rue de Grenelle répond seulement que « les académies mettent tout en œuvre pour traiter le plus rapidement possible l'ensemble des dossiers ». Les services « sont tributaires de la constitution de dossiers complets, notamment de la production de





RIB, mais aussi du calendrier de la paie de l'Etat qui génère un délai entre la constitution des dossiers et le paiement » , ajoute le ministère.

Machinerie administrative

Derrière les salaires versés aux 860 000 enseignants se cache, en effet, une machinerie administrative aussi complexe que fastidieuse à mettre en œuvre. Le processus en plusieurs étapes voit intervenir une myriade d'acteurs qui ne se rencontrent jamais.

Aux enseignants d'envoyer les documents papier aux services rectoraux, eux-mêmes chargés de tous les réceptionner et de les renseigner informatiquement. Les rectorats les transmettent ensuite au Trésor public pour une deuxième salve de vérifications, avant que ce dernier puisse procéder aux paiements. Le tout avec des logiciels « préhistoriques » , selon les mots des gestionnaires de paie interrogés, et en respectant un calendrier très rigide en vertu duquel toute information validée ne peut donner lieu à un paiement qu'à la fin du mois suivant, voire celui d'après.

« Il y a une inertie inhérente au système » , résume Guislaine David, secrétaire générale du SNUipp-FSU. Les enseignants le savent : ils patientent des mois pour que leur soient payées des heures supplémentaires, des indemnités, des corrections d'examens ou des augmentations de salaire. Non sans y voir un manque de considération patent.

Cette lourdeur structurelle est aggravée par le sous-effectif chronique des services rectoraux de gestion des personnels

Il suffit d'un grain de sable dans cette horlogerie administrative, du document invalide à l'absence d'un agent de gestion en passant par l'erreur humaine ou le bug informatique, pour enrayer la machine et bloquer les versements plusieurs mois durant. Et la rentrée, qui nécessite la création ou la modification des dossiers de dizaines de milliers d'enseignants, est propice à la multiplication des incidents.

Selon les agents administratifs, cette lourdeur structurelle est aggravée par le sous-effectif chronique des services rectoraux de gestion des personnels. En novembre, l'A&I-UNSA a alerté, dans un communiqué, sur les conditions d'exercice de ces agents, devenues critiques avec la surcharge de travail induite par le recrutement massif de contractuels cette année. Selon cette branche administration et intendance de l'UNSA, les personnels sont « épuisés » et les services « connaissent une fuite des titulaires et donc un turnover important sur les postes de gestionnaires » . A tel point que, « faute de moyens administratifs, les contrats et paies des enseignants contractuels n'ont pu être faits à temps » à la rentrée, dénonce l'A&I-UNSA.

« Une faute de l'administration »

De manière générale, « on n'arrive plus à travailler en temps et en heure , estime Virginie Brun, secrétaire nationale du syndicat. Les collègues gèrent entre 500 et 600 dossiers chacun, parfois jusqu'à 1 000... Dans ces conditions, il ne peut pas ne pas y avoir de problèmes »

Interrogé, le rectorat de Créteil assure – comme les agents administratifs contactés dans diverses académies – que la majorité des cas sont régularisés au bout d'un mois quand ils concernent la rémunération principale. Faute de salaire, l'administration procède, la plupart du temps, au versement d'un acompte d'environ 80 %, viré parfois avec une dizaine de jours de délai. Le rectorat de Créteil reconnaît, cependant, qu'il existe quelques dizaines de cas de blocage complet, laissant des enseignants sans rémunération plusieurs mois, avec pour seule solution les aides d'urgence.

Il s'agit, en majorité, de contractuels. Mais pas seulement : Géraldine a fait partie de ces exceptions statistiques aux conséquences dramatiques, en 2021. En raison d'une erreur administrative, cette professeure des écoles n'a perçu aucune rémunération pendant quatre mois après sa mutation dans l'académie de Versailles. « Je n'avais pas assez d'économies pour régler mes échéances bancaires, personne ne trouvait de solution... Ces quatre mois étaient interminables » , raconte-t-elle. La même année, dans son département du Val-de-Marne, une centaine de professeurs stagiaires n'a pas été payée les deux premiers mois.

Ces retards, quelle qu'en soit la cause, constituent « une faute de l'administration » , assure Louis le Foyer de Costil, avocat en droit public. « Dans les cas où cela cause un préjudice, les enseignants pourraient engager la responsabilité de l'Etat » , ajoute-t-il. Dans les faits, les procédures en justice sont rarissimes. « C'est un parcours long et coûteux, dissuasif pour les agents qui savent que l'Etat finit par payer et rattraper les retards » , précise encore l'avocat. Reste que ces incidents n'aident pas à renforcer l'attractivité d'une profession enseignante qui en





manque déjà tant.

